

ISSN 0082-6049

TRAVAUX

DE

LINGUISTIQUE

N^{os} 14/15

L'ORDRE
DES MOTS

NOVEMBRE 1987

L'ORDRE DES MOTS

L'ORDRE DES MOTS AU COLLOQUE DE GAND

Bilan et perspectives

1. Il me revient la lourde tâche de dresser un bilan de ce premier colloque international sur les problèmes de l'ordre des mots, colloque qui, par la nouveauté même et l'opportunité de son sujet, va sans doute s'imposer à l'attention des linguistes de toute école et tendance. Je vais essayer de m'en acquitter en comparant le travail qu'on a accompli ici au domaine idéal de l'ordre des mots. C'est-à-dire que, m'abstenant de tout jugement de valeur et sans analyser et discuter en détail les communications si riches de faits, d'interprétations et d'idées qu'on a écoutées pendant ces deux jours — ce qui, du reste, serait impossible en ce moment —, j'essaierai de situer ces communications dans le cadre virtuel d'une linguistique de l'ordre des mots et de comparer leur contenu « objectif », les « faits » et les problèmes qu'elles examinent, à l'objet idéal de cette linguistique qui, dans ce sens, bien que fondée depuis longtemps, reste encore à délimiter. En d'autres termes : au lieu de dresser un bilan des « réalisations » de ce colloque, bilan qui ne saurait être autre chose qu'un résumé hâtif et, sans doute, partiel et subjectif, je me propose plutôt d'esquisser, en partant des résultats que nous avons acquis, les tâches d'une linguistique de l'ordre des mots en tant que discipline plus ou moins autonome à l'intérieur de la science générale du langage. Je crois que par là on souligne aussi beaucoup mieux l'importance de ce colloque et le bien-fondé du choix de son sujet, choix dont on doit féliciter tous ses promoteurs : personnes et institutions. En effet, le principal mérite de ce colloque, c'est celui de nous avoir montré dans quelle mesure et jusqu'à quel point les problèmes de l'ordre des

mots sont déjà à l'ordre du jour dans les différentes sections de la linguistique descriptive et historique et d'avoir ainsi mis en évidence la nécessité d'une discipline qui coordonne et unifie dans un tout cohérent les différents points de vue et les efforts, dans le fond convergents mais souvent isolés, entrepris par la recherche dans ce domaine. Plus que des *faits*, les auteurs des communications présentées ont découvert, identifié et signalé des *problèmes*; problèmes dont la réalité a été confirmée par les discussions qu'ils ont suscitées. De ce fait, ce colloque, plus que par les résultats atteints dans la description et dans l'histoire d'une langue en particulier, le français, s'avère important en raison des perspectives théoriques et épistémologiques qu'il ouvre à la linguistique en général ainsi que par le vaste et complexe programme de recherche qu'implicitement il nous propose.

2. Pendant les deux jours du colloque, on a présenté et discuté au total vingt communications dont dix-sept paraissent dans ce volume. Parmi celles-ci, une seule, celle de M. Berrendonner — tout en se fondant uniquement sur des faits du français —, esquisse une théorie générale de l'ordre des mots et, par là, un « modèle » de la recherche dans ce domaine, en distinguant deux types fondamentaux de fonctions de l'ordre des constituants (fonctions « sémiotiques » et fonctions « pragmatiques »), en constatant la possibilité de conflit entre ces fonctions et en formulant une série de règles « stratégiques » concernant la structuration des discours (et des phrases en tant qu'unités de discours). Toutes les autres communications sont centrées, en accord avec le thème du colloque, sur le français en tant que langue commune et/ou littéraire. Mais, en partant de la description et de l'interprétation des faits français, elles arrivent souvent à poser des problèmes généraux de théorie et de méthode; ainsi, en particulier, la communication de M^{me} Blanche-Benveniste, qui constate le comportement différent à cet égard des différentes catégories verbales (lexicogrammaticales) correspondant à une seule et même fonction syntaxique (par exemple, complément nominal et complément pronominal) et souligne la nécessité d'établir des micro-grammaires de l'ordre des mots différenciées selon les catégories verbales en question et leurs sous-classes.

La plupart des communications se concentrent au niveau de la « norme de la langue » — c'est-à-dire des comportements obliga-

toires, réguliers, « normaux » ou préférés, indépendamment des oppositions distinctives —, bien qu'avec des incursions plus ou moins sensibles dans le système fonctionnel. Ainsi les communications de M. Schmitt (sur l'ordre des compléments en tant que déterminé par la sémantique des verbes qui les régissent), de M^{me} Blanche-Benveniste, de M^{me} M.-L. Moreau (sur l'ordre préféré des constituants dans trois corpus de production orale), de M^{me} A.-M. Berthonneau (sur la thématization des compléments temporels), de M. Wunderli (sur « norme et infraction à la norme » en ce qui concerne la place de l'adjectif), de M^{me} S. Hannon (sur la place des constructions « absolues ») et les deux communications sur la soi-disant « inversion du sujet »: celle de M^{me} H. Huot (sur l'inversion du sujet pronominal clitique) et celle de M^{mes} L. Tasmowski et D. Willems (sur les deux types d'inversion du sujet nominal: VS et *il* VS). Cette dernière communication (comme, du reste, celle de M. Wunderli) se propose pourtant explicitement de passer au niveau du système en identifiant les conditions contextuelles dans lesquelles les deux types d'inversion ne sont pas permutable. Se placent plus résolument au niveau du système la communication de M^{me} M. van Peteghem (sur la réversibilité ou non des phrases attributives du type *N est N*) et celle de M. B. Callebaut (sur la « pragmatique » de la phrase interrogative).

Un certain nombre de communications concernent, directement ou indirectement, le niveau du type linguistique, ce qui n'est pas surprenant, étant donné qu'une des « typologies » courantes de ces derniers temps, c'est précisément la typologie fondée sur — et souvent limitée à — l'ordre des principaux constituants de la phrase (S-V-O). C'est précisément à cette typologie, souvent invoquée en ce qui concerne les différences typologiques entre le latin et les langues romanes, que se réfèrent les communications de M^{me} B. Bauer, de M. R. de Dardel, de M^{me} A. de Kok, en partie aussi la communication de M^{me} Moreau (dans la caractérisation des normes qu'elle constate). Une typologie un peu différente (concernant l'organisation « suprasegmentale » ou « segmentale » de la phrase) constitue le fond de la communication de M^{me} R. Van Deyck. Ces mêmes communications (excepté celle de M^{me} Moreau) sont aussi celles qui adoptent le point de vue diachronique et traitent des problèmes d'histoire linguistique, éventuellement dans — ou à propos de — tel ou tel texte particu-

lier. Le point de vue statistique est mis à profit surtout dans la contribution de M^{me} Moreau, mais il joue un certain rôle aussi dans les communications de M. Wunderli, de M^{mes} Tasmowski et Willems et de M^{me} van Deyck.

Quant à l'architecture de la langue (configuration des dialectes, niveaux et styles qui constituent la langue historique), c'est encore une fois la communication de M^{me} Moreau qui s'y réfère, en opposant par son sujet même le français « spontané », en tant que registre, du moins à un autre registre (français « soigné » ou « écrit »). Pour le reste, sauf des observations sporadiques ou marginales et exception faite des états de langue distingués en diachronie, on a traité le français (commun ? littéraire ?), dans la plupart des communications, comme un seul système linguistique plus ou moins homogène, ce qui, peut-être, dans le domaine de l'ordre des mots, n'est pas sans justification. En revanche, le point de vue contrastif « externe » (comparaison avec d'autres langues historiques) a été adopté pour l'ordre des constituants majeurs de la phrase dans la communication de M. M.-G. de Boer, qui compare à cet égard le français à l'italien, et, pour l'ordre des clitiques objets, dans la communication de M. E. Roegiest, qui oppose le français au « roman » en général.

3.0. Tout cela constitue sans doute une contribution remarquable au progrès de l'étude de l'ordre des mots, voire au « défrichement » de ce terrain, à la découverte et à l'identification des problèmes correspondant à cette discipline linguistique. Mais, d'autre part, le travail accompli nous révèle en même temps — par tout ce que les points de vue déjà adoptés et les résultats atteints impliquent tacitement en tant que terrain presque non défriché, en tant que problème non envisagé ou insuffisamment envisagé jusqu'à présent — l'étendue des tâches à accomplir. En réalité, les problèmes de l'ordre des mots recouvrent le domaine tout entier de la linguistique ; par conséquent, il faut faire, pour la discipline de l'ordre des mots, toutes les distinctions qu'on fait (ou qu'on doit faire) pour toute la linguistique descriptive et historique et appliquer en toute cohérence ces distinctions au « modèle » idéal de la discipline.

3.1.1. Tout d'abord, il faut distinguer les trois niveaux du langage : le niveau universel de la « parole en général » (l'activité

de parler en tant que telle, indépendamment d'une langue donnée), le niveau historique des langues (français, anglais, allemand, etc.) et le niveau individuel et particulier des discours, et, parallèlement à ces niveaux de l'objet à étudier, la linguistique de la parole en général, la linguistique des langues et la linguistique du discours, pour l'ordre des mots comme pour tout autre aspect du langage⁽¹⁾. En effet, les fonctions et les problèmes de l'ordre des mots ne sont pas les mêmes à ces trois niveaux. Ainsi, les fonctions que M. Berrendonner appelle « pragmatiques » — fonctions concernant la clarté et la cohérence des discours, l'éthique langagière (par exemple, la générosité envers le destinataire des messages, la norme de la confiance réciproque entre les interlocuteurs, etc.) —, correspondent au niveau de la parole en général, sont en principe indépendantes des langues particulières et peuvent être réalisées *in concreto*, au niveau du discours, dans n'importe quelle langue. Par exemple, le principe selon lequel « placer un constituant dans une position insolite a pour effet d'en renforcer la saillance » — principe qui, dans ce qu'il a de général, s'applique bien au-delà du domaine de l'ordre des mots — décrit un procédé fonctionnel de la parole en général et qui, dans un discours concret, s'appliquera à un constituant déterminé dans une position déterminée et contribuera par là au sens particulier de ce discours⁽²⁾. Et il en est de même pour certaines fonctions que M. Berrendonner appellerait « sémiotiques » ; à savoir, pour toutes les fonctions qui ne correspondent pas à des règles de telle ou telle langue mais dépendent de principes universaux de la pensée ou de la connaissance générale des « choses » ; il suffit de rappeler l'opposition si souvent citée : *Elle se maria et eut un enfant/Elle eut un enfant et se maria*, opposition qui aurait le même sens dans n'importe quelle langue, puisqu'elle reflète la norme de succession « réelle » des événements. C'est à ce même niveau de la parole en général, et non pas à la langue française en tant que telle, qu'appartiennent beaucoup des restrictions et contraintes « sémantiques » ou autres signalées dans les communications de M. Schmitt, de M^{me} Berthonneau, de M^{me} Hanon ou de M^{me} Van Peteghem (en effet, certains faits qui, constatés au niveau de la norme d'une langue, nous semblent manquer de toute motivation fonctionnelle, sont en réalité motivés au niveau des principes de la parole en général). Quant au niveau des discours, on sait, par exemple, que l'ordre « thétique » (ital. *Arriva una*

nave), en tant qu'expression d'une constatation, est « introductif », encadrant et « descriptif » (il désigne le simultané) tandis que l'ordre « catégorique » (ital. *La nave arriva oggi*) est « continuatif » et, par là, « narratif »⁽³⁾.

3.1.2. Dans notre colloque on s'est placé en général, dans la plupart des communications, et non sans raison, au niveau de la langue ; ceci, cependant, sans que l'on distingue expressément les trois niveaux et sans une délimitation explicite et rigoureuse du niveau des langues en tant que tel. Toute une série de faits appartenant à la rigueur au niveau de la parole en général ont été constatés tout simplement « en français », en tant que faits de cette langue (et correspondant par conséquent à la linguistique des langues et non pas à la linguistique universelle de la parole). Et le niveau du discours n'a été le plus souvent que fournisseur de matériaux de langue et non pas objet de recherche en soi. Il est vrai qu'à l'heure actuelle on sait encore trop peu des normes et principes de la parole en général, puisqu'une linguistique du niveau universel du langage, indépendante de la linguistique des langues, n'a pas encore été constituée en tant que discipline autonome : en effet, une telle linguistique ne coïncide pas avec la recherche concernant les universaux empiriques des langues, qui en constitue plutôt une source. Et il est vrai aussi qu'une étude vraiment fonctionnelle du niveau du discours suppose l'identification préalable des fonctions de la parole en général et des fonctions des langues. Cela ne nous dispense pas cependant de distinguer les niveaux, distinction indispensable pour comprendre le fonctionnement effectif de l'ordre des mots dans les langues (cf. 3.2.2.) ainsi que pour interpréter dans leur sens propre les conflits entre les fonctions (plus exactement, entre les normes et les règles des différents niveaux) et leur solution. En ce qui concerne ce dernier point, vaut en effet pour l'ordre des mots ce qui vaut pour n'importe quel autre fait de langage : les règles (normes obligatoires) de la langue l'emportent sur les normes de la parole en général et la finalité concrète du discours l'emporte aussi bien sur celles-ci que sur les règles de la langue⁽⁴⁾.

3.2.1. Du reste, l'étude cohérente du niveau même des langues suppose, elle aussi, une série de distinctions préalables, distinctions que l'on fait plus ou moins implicitement quand on décrit

un système phonologique, grammatical ou même lexical⁽⁵⁾. Tout d'abord, il faut distinguer « architecture » et « structure » de la langue : la configuration « externe » de la langue historique en tant qu'ensemble complexe de « dialectes », « niveaux » et « styles de langue », et la configuration interne de chaque « langue fonctionnelle », de chaque système linguistique homogène à l'intérieur de la langue historique (ensemble des rapports entre les signes, les fonctions et les procédés qui constituent ce système). Les fonctions et les règles se constatent toujours par rapport à la « structure », c'est-à-dire dans le cadre du système auquel elles appartiennent. Dans l'architecture, elles peuvent être, en principe, dans les différentes langues fonctionnelles qui constituent une langue historique, aussi différentes que dans de différentes langues historiques. Il serait par conséquent intéressant d'établir, par exemple pour le français, quelles sont, dans le domaine de l'ordre des mots, les différences régionales et les différences de niveau et de style de langue et quelles sont les raisons universelles et historiques de ces différences. Ensuite, il faut distinguer, pour chaque langue fonctionnelle, grammaire du métalangage et grammaire du langage primaire et, à l'intérieur de celui-ci, le « discours répété » (locutions figées) et la « technique libre ». En effet, dans le domaine de l'ordre des mots comme dans tout autre domaine de la langue, les règles concernant l'emploi métalinguistique peuvent être en partie différentes de celles qui s'appliquent au langage primaire ; et on sait bien que les locutions figées présentent dans leur structure interne un ordre qui leur est propre, ordre précisément « figé » et, par conséquent, non motivable (cf. la communication de M^{me} Blanche-Benveniste) et que, dans la technique libre, ces locutions fonctionnent à des niveaux différents en tant qu'unités globales, non analysables (cf. la façon de fonctionner de locutions telles que : *au fur et à mesure, en un clin d'œil*, ou même à *ce moment-là*). Finalement, dans la technique de toute langue fonctionnelle, il faut distinguer les niveaux de structuration de la norme de réalisation, du système fonctionnel (ensemble des distinctions « objectives » et des procédés distinctifs de la langue considérée) et le type linguistique (ensemble des principes fonctionnels et des types de procédés qui constituent l'unité technique de cette langue). C'est par rapport au système qu'on établit, dans le cas de l'ordre des mots, l'ordre fonctionnel ou oppositif (par exemple, *une triste histoire / une histoire triste, à une certaine*

date / à une date certaine, ital. *duecento* / centodie, esp. *el buey manso* / *el manso buey*) et l'ordre fonctionnellement facultatif (mais qui peut être déterminé par des normes de la parole en général ou même être obligatoire au niveau de la norme de la langue). C'est par rapport à la norme de réalisation qu'on constate l'ordre obligatoire, l'ordre exclu et l'ordre préféré.

3.2.2. En principe, étant donné qu'une langue est avant tout un système fonctionnel, un paradigme de distinctions et d'oppositions distinctives, qui se réalise dans une norme (ou dans plusieurs normes), on devrait, dans toute description, donner la priorité au système et l'on devrait décrire et justifier la norme (ou les normes) de réalisation en partant du niveau du système. Dans notre cas, cependant, il faut tenir compte à cet égard de la nature particulière de l'ordre des mots. L'ordre des mots n'est pas de par sa nature même un signe ou un procédé de langue intentionnellement créé et destiné à une fonction déterminée, comme l'est, par exemple, tel ou tel morphème de pluriel, de personne ou de temps : c'est un résultat automatique de la réalisation linéaire du langage dans la parole et, par conséquent, dans le temps (on a, sans doute, le choix entre deux possibilités — « avant ou après x » —, mais un ordre s'impose : on ne pourrait pas n'en choisir aucun). Ce n'est qu'après-coup qu'il peut être adopté et tant qu'instrument d'expression indirecte de telle ou telle fonction de langue, la fonction étant à la rigueur exprimée non pas par l'ordre lui-même mais par l'opposition entre un ordre *xy* et un autre ordre des mêmes éléments (*yx*) dans le paradigme des syntagmes respectifs : l'ordre des mots ne peut pas s'opposer à zéro comme les morphèmes dotés d'expression propre. Par conséquent, l'ordre des mots peut être fonctionnel en langue, mais il ne l'est pas nécessairement. Et, en effet, il est plus souvent facultatif du point de vue du système fonctionnel et il n'est gouverné que, ou bien par des principes universels de la parole en général ou du discours, ou bien par des principes typologiques concernant les types généraux de procédés de structuration de la parole (tels que : « prédétermination » et « postdétermination ») et parfois tout simplement par une norme traditionnellement établie et non plus motivable. Or, si l'ordre n'est pas fonctionnel (oppositif) au niveau du système, on ne peut que se limiter à le constater au niveau de la norme. C'est ainsi que M. Wunderli a pu montrer dans sa communication

que la place de l'adjectif en français est avant tout un fait de norme historiquement établie ; et ce n'est pas par hasard que la plupart des communications présentées à ce colloque se sont concentrées sur des faits de norme.

3.2.3. Le type linguistique est le niveau des « connexions motivées » entre les fonctions et entre les procédés des différentes sections d'un système linguistique. On a vu que quelques-unes des communications présentées à ce colloque se réfèrent à la typologie de l'ordre des constituants majeurs de la phrase (S,V,O). Or, c'est à l'origine une typologie tout à fait élémentaire ; et ce n'est pas en soi une typologie des langues mais uniquement des procédés de structuration de la phrase⁽⁶⁾. Une opposition fonctionnelle à ce niveau, entre deux ordres différents, pourrait, sans doute, se rattacher à des principes fonctionnels correspondant au niveau du type ; mais le sens unitaire de ces principes ne pourrait se révéler que dans leur connexion. De la même façon, au niveau des types de procédés de structuration, un ordre mécanique (obligatoire ou préféré) n'a pas par lui-même un sens typologique défini et unique, puisque ce sens n'est donné que par l'agencement cohérent de toute une série de procédés ; et les mêmes procédés peuvent contracter des connexions radicalement diverses. Ainsi, deux langues à structuration préférée S-V-O peuvent en principe correspondre à des types linguistiques tout à fait différents. C'est, par conséquent, avec de bonnes raisons théoriques que M^{mes} De Kok et Van Deyck ne se sont pas limitées à la typologie de l'ordre des constituants de la phrase et qu'elles ont mis cet ordre en rapport avec toute une série de changements dans la diachronie du français.

3.3. Finalement, il faut distinguer les « couches » possibles de structuration grammaticale — monème, mot grammatical (lexie), groupe de mots (syntagme lexical), clause, phrase, texte —, puisque les problèmes de l'ordre sont différents aux différents niveaux de combinaison⁽⁷⁾. Ainsi, par exemple, en français, certaines clauses-« commentaires » (*si l'on veut, bien entendu, par exemple, bien sûr, d'ailleurs, pour ainsi dire, etc.*) peuvent être insérées dans une forme verbale périphrastique de la clause commentée ; en français, comme en allemand, une proposition relative peut être placée à l'extérieur de la principale (c'est-

à-dire après le verbe de celle-ci : *la fleur s'est fanée, qui...*), ce qui n'est pas admis en italien (ni en espagnol, portugais, roumain, etc.).

4.1. Toutes ces distinctions concernent l'objet même de toute linguistique descriptive cohérente et, par conséquent, ne sont pas spécifiques de l'étude de l'ordre des mots. Cependant, la dernière distinction, se rapportant aux combinaisons d'éléments dans les différentes couches de structuration grammaticale, se rapporte aussi directement à l'ordre des mots. En effet, ce qu'on appelle « ordre des mots », c'est l'ordre des unités d'une couche structurale inférieure combinées à l'intérieur d'une unité d'une couche immédiatement supérieure : l'ordre des monèmes dans la lexie, des lexies dans le groupe de mots, des groupes de mots dans la clause, des clauses dans la phrase, des phrases dans le texte. Les « mots » visés dans l'expression « ordre des mots » sont les constituants matériels de toute unité d'un niveau de structuration supérieure au niveau du mot : ils peuvent être aussi des groupes de mots et même des phrases tout entières⁽⁸⁾. Et par « constituants » on entend parfois — et à certains niveaux — surtout les fonctions respectives, et seulement en second lieu les signifiants (simples ou complexes) qui les expriment ; ainsi, lorsqu'on parle des « constituants » de la phrase (« actants », « circonstants », « inter-prétants »).

4.2. Cela implique déjà pour la linguistique de l'ordre des mots une tâche double, même si l'on ne veut pas descendre au-dessous du niveau de la lexie : la tâche d'étudier l'ordre des constituants en tant qu'unités syntagmatiques et celle d'étudier l'ordre des mots proprement dits à l'intérieur des constituants qui en contiennent. Or, ceci n'est pas sans difficulté. En effet, en vertu de la propriété de « superordination » (*hypertaxe*), un mot peut fonctionner dans des couches syntaxiques supérieures et constituer à lui seul un groupe de mots, une clause, une phrase et même un texte tout entier. D'autre part, en vertu de la propriété de « subordination » (*hypotaxe*), un syntagme d'ordre supérieur peut fonctionner dans des couches inférieures : une phrase peut fonctionner en tant que clause, une clause en tant que groupe de mots, un groupe de mots en tant que mot, etc. C'est-à-dire que des constituants fonctionnellement complexes sont souvent simples quant à leur

matérialité, et des constituants matériellement complexes peuvent être simples quant à leur fonction. Or, les constituants complexes ne se présentent pas nécessairement dans le même ordre que celui des constituants simples : ainsi, une phrase adjectivale n'occupe pas nécessairement la position d'un adjectif. En outre, dans l'*antitaxe* (= « remplacement », par exemple, remplacement pronominal)⁽⁹⁾ les constituants « antitactiques » (remplaçants), en particulier les constituants pronominaux, ne présentent pas le même ordre que les constituants remplacés qu'ils représentent. De là la nécessité de « micro-grammaires » qui étudient l'ordre des constituants simples, complexes, et « remplaçants » correspondant chaque fois à des fonctions syntagmatiques analogues dans les différentes couches de structuration.

Les problèmes deviennent encore plus complexes si l'on considère aussi les fonctions propres à l'ordre des mots et si l'on fait à cet égard la distinction nécessaire entre norme, système et type linguistique. En effet, pour une description intégrale, un ordre donné n'est pas nécessairement « oppositif », « facultatif » ou « obligatoire » dans tous les cas et à tous les égards. Tout d'abord, un ordre ne fonctionne pas toujours au niveau auquel on le constate en tant que fait matériel : ce qui est « facultatif » par rapport à une fonction syntagmatique à un certain niveau, peut être oppositif, par rapport à une autre fonction, dans une couche supérieure. Ainsi, l'ordre du type *Arriva una nave* a été souvent interprété comme facultatif (« stylistique ») en italien et en d'autres langues parce qu'il est facultatif par rapport aux fonctions syntagmatiques au niveau de la phrase (« sujet », « prédicat », « objet », etc.) ; mais il n'est pas facultatif au niveau grammatical du texte, puisqu'à ce niveau, il exprime le « thétiq ue » en tant qu'opposé au « catégorique » (cf. ce qui en est dit dans l'ouvrage cité dans la note 3). Par contre, l'opposition d'esp. *el manso buey/el buey manso* (« explicatif »/« spécifique ») fonctionne au niveau même auquel elle se constate, c'est-à-dire, au niveau du groupe de mots. Deuxièmement, ce qui, étant obligatoire (« servitude grammaticale ») au niveau de la norme ou facultatif au niveau de système, ne peut être « oppositif » ni « distinctif », ne manque pas nécessairement de justification fonctionnelle. En effet, ce sont souvent des faits qu'on peut justifier par les oppositions du système ou qui correspondent à des principes fonctionnels ou à des types de procédés contenus dans le type linguistique de la langue considérée.

Ainsi, les cas de « servitude grammaticale » sont normalement des cas dans lesquels une combinaison déterminée exclut d'avance 'l'autre terme' de l'opposition en question. Et le fait que la proposition relative puisse être placée à l'extérieur de la principale en français (comme en allemand), mais non pas en italien, espagnol, roumain, etc., n'est pas sans motivation typologique. Troisièmement, ce qui dans la langue n'est pas objectivement distinctif peut être fonctionnel dans le discours et peut même s'établir en tant que procédé de langue pour tel ou tel type de fonctions de discours. On sait bien, par exemple, que les types d'ordre des mots qui n'expriment pas à eux seuls des fonctions syntagmatiques (ou dans lesquels ces fonctions sont matériellement marquées) peuvent être employés pour diverses formes de « mise en relief » ou « topicalisation » (c'est même la fonction qu'on a attribuée le plus souvent aux oppositions d'ordre des mots).

4.3. Une linguistique idéelle de l'ordre des mots devrait, par conséquent, étudier ce phénomène (dans le sens établi ci-dessus) dans la parole en général, dans les langues et au niveau du discours ; dans le métalangage et dans le langage primaire ; et pour chaque langue historique, dans l'architecture et dans la structure, en synchronie et en diachronie ; pour chaque langue fonctionnelle, dans toutes les couches de structuration grammaticale de la langue considérée et, chaque fois, dans l'expression et dans le contenu, et dans la norme, dans le système et dans le type linguistique respectifs. C'est évidemment un programme immense et très ambitieux, peut être même trop ambitieux dans l'état actuel de la linguistique ; et, cependant, ce n'est qu'une esquisse provisoire, certainement non exempte de lacunes.

Eugenio COSERIU
Université de Tübingen

NOTES

1. Cf. à propos de cette distinction nos essais *Die Lage in der Linguistik*, Innsbruck 1973, et « Logique du langage et logique de la grammaire », *Modèles logiques et niveaux d'analyse linguistique*, publ. par J. David et R. Martin, Paris 1976, pp. 15-30.

2. On se rappellera que déjà l'initiateur de ce genre d'études, Henri Weil (1844), distinguait l'ordre grammatical ou « syntaxique » de l'ordre des mots correspondant à la « marche des idées », en entendant par ce dernier l'ordre motivé par les fonctions concrètes du discours (cf. *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris 1879³, pp. 11-19).

3. Voir à cet égard M. Ulrich, *Thetisch und Kategorisch*, Tübingen 1985, pp. 78-82, 284-302.

4. Cf. notre conférence « Linguistic Competence : What is it Really ? », *The Modern Language Review*, 80, 4, 1985, en part. p. XXXV.

5. Cf. pour toutes ces distinctions notre rapport « Structure lexicale et enseignement du vocabulaire », *Actes du premier colloque international de linguistique appliquée*, Nancy 1966, pp. 190-208.

6. Cf. la discussion critique de cette typologie dans notre article « Sprachtypologie und Typologie von sprachlichen Verfahren », *Allgemeine Sprachwissenschaft, Sprachtypologie und Textlinguistik. Festschrift für Peter Hartmann*, Tübingen 1983, pp. 270-271.

7. Pour la justification des « couches de structuration grammaticale », cf. notre étude « Grundzüge der funktionellen Syntax », *Formen und Funktionen. Studien zur Grammatik*, Tübingen 1987, pp. 151-157.

8. C'est déjà l'usage de Weil, *op. cit.*, usage qui, du reste, correspond à la notion ancienne et traditionnelle de « ordo verborum ».

9. Pour les notions d'*hypertaxe*, *hypotaxe* et *antitaxe*, cf. *Formen und Funktionen*, pp. 157-173.